

Commission de la présidence du conseil

Rapport

*Recension des pratiques relatives à
la démocratisation et à l'accès à l'information*

Rapport déposé au conseil municipal
Le 18 août 2014

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Président

*M. Frantz Benjamin
Arrondissement de Villeray–St-Michel–
Parc-Extension*

Vice-présidents

*M. Francesco Miele
Arrondissement de Saint-Laurent*

*Mme Valérie Plante
Arrondissement de Ville-Marie*

Membres

*Mme Catherine Clément-Talbot
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de
Rosemont–La Petite-Patrie*

*M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord*

*Mme Andrée Hénault
Arrondissement d'Anjou*

*M. Normand Marinacci
Arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-
Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles*

Montréal, le 18 août 2014

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Maire,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission de la présidence du conseil, le rapport et les recommandations de la commission en lien avec la recension des pratiques relatives à la démocratie et à l'accès à l'information réalisée par la commission au printemps 2014.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Frantz Benjamin
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Nicole Paquette
Secrétaire recherchiste

Table des matières

Introduction	4
Méthodologie	4
Analyse de la commission.....	4
1 - Accès aux documents du conseil	5
2 - Pratiques de diffusion	6
Conclusion	8

Introduction

La Commission de la présidence du conseil s'intéresse aux aspects liés à la démocratie, à la participation citoyenne et au fonctionnement des instances municipales. Elle procède, par exemple, à la révision du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) et elle assure le suivi et la révision du *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* qu'elle a élaboré en 2009.

La commission a aussi révisé le rôle et les responsabilités des commissions permanentes du conseil et elle exerce un rôle d'influence auprès des autres commissions en ce qui concerne l'encadrement de certaines pratiques. En outre, la commission est le partenaire privilégié du Chantier sur la démocratie, du Conseil interculturel de Montréal, du Conseil jeunesse de Montréal, du Conseil des Montréalaises, de l'ombudsman de Montréal et de l'Office de consultation publique de Montréal.

Au début de l'année 2014, la commission a convenu de se pencher sur l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but d'informer la population et de favoriser la participation citoyenne. Dans l'objectif de recenser les pratiques actuelles, la commission a sollicité la collaboration et la participation des secrétaires d'arrondissement à sa collecte de données.

Méthodologie

La commission a débuté ses travaux sur le sujet le 23 janvier et les a poursuivis les 10 avril et 12 juin 2014 en séance de travail. Au début du mois de février, le président de la commission, M. Frantz Benjamin, a fait parvenir une lettre aux secrétaires d'arrondissement les invitant à compléter un questionnaire en rapport avec la recension des pratiques relatives à la démocratisation et à l'accès à l'information.

La commission remercie chaleureusement les secrétaires des dix-neuf arrondissements qui ont pris le temps de répondre au questionnaire. Elle remercie également Mme Arcelle Appolon, chargée de secrétariat au Bureau de la présidence du conseil. Mme Appolon a procédé aux envois personnalisés et elle a effectué les relances requises en vue d'atteindre la plus grande participation possible. Ses efforts ont porté fruits puisque le taux de réponse au sondage est de 100 %. Les données ont par la suite été compilées et analysées, ce qui a permis à la commission de dresser un portrait de la situation et de rendre compte de la mobilisation des acteurs concernés.

Analyse de la commission

En réalisant ce sondage, la commission s'est intéressée particulièrement à la disponibilité des documents des conseils d'arrondissement et aux différentes pratiques de diffusion mises en place par les arrondissements. Parmi ces documents, soulignons l'ordre du jour des assemblées du conseil, les procès-verbaux, les sommaires décisionnels, les prévisions budgétaires et le budget lorsqu'adopté par le conseil. Quant à la diffusion de l'information, la commission a questionné les secrétaires d'arrondissement au sujet des médias sociaux; d'une infolettre, journal, bulletin ou revue; de l'enregistrement des séances du conseil; de la diffusion des documents sur le web et des demandes d'accès à l'information.

1. Accès aux documents du conseil

Ordre du jour

Dans les dix-neuf arrondissements de la Ville de Montréal, l'ordre du jour du conseil est disponible et diffusé sur le web à l'avance ce qui signifie que les citoyens peuvent le consulter et connaître ainsi les dossiers qui seront soumis au conseil. Il est à noter que six arrondissements font parvenir électroniquement l'ordre du jour à une liste d'abonnés ayant manifesté un intérêt à recevoir cette information. Originale et sans frais, la transmission de l'ordre du jour à une liste d'envoi quelques jours

avant la séance du conseil permet de rappeler aux citoyens la tenue d'une séance du conseil et leur offre un aperçu des dossiers inscrits.

Ordre du jour du conseil d'arrondissement	Nbre d'arrondissements
L'ordre du jour du conseil est disponible à l'avance :	19
L'ordre du jour est diffusé sur le web à l'avance :	19
L'ordre du jour est transmis électroniquement à une liste d'abonnés :	6

Procès-verbaux

Les dix-neuf arrondissements diffusent sur le web les procès-verbaux des assemblées du conseil après leur adoption. Les procès-verbaux rendent compte des objets traités durant la séance et des décisions du conseil.

Sommaires décisionnels

Dans neuf arrondissements, il est possible de prendre connaissance à l'avance du contenu des sommaires décisionnels.

Dans sept arrondissements, les sommaires décisionnels sont disponibles entre deux et cinq jours avant la séance du conseil. L'accès aux sommaires décisionnels permet aux citoyens de prendre connaissance de tous les aspects des dossiers soumis au conseil. Cette pratique démontre une grande volonté de transparence de la part des élus et élues de ces arrondissements. Les citoyens intéressés ont ainsi accès à l'ensemble de l'information et non seulement à l'ordre du jour.

Sommaires décisionnels *	Oui
Les citoyens peuvent prendre connaissance des sommaires décisionnels avant la séance du conseil	9
tous les sommaires via le web	8
tous les sommaires en format papier	3
une partie des sommaires via le web	
une partie des sommaires en format papier	
avant la séance du CA (via le web)	7
le jour de la séance du CA (en format papier)	4
nombre de jours à l'avance	Entre 2 et 5

Prévisions budgétaires

Une fois l'an, chacun des dix-neuf arrondissements prépare ses prévisions budgétaires. Dans sept arrondissements, les citoyens peuvent prendre connaissance de celles-ci avant leur adoption, soit sous forme de faits saillants ou de résumé, en format papier ou sur le web. De plus, certains arrondissements invitent les citoyens à contribuer à l'élaboration des prévisions budgétaires.

* Plus d'un choix de réponse est possible. Ainsi, des arrondissements rendent disponibles les sommaires décisionnels à l'avance sur le web et en format papier le jour du conseil.

Prévisions budgétaires †	Oui
Les citoyens peuvent prendre connaissance des prévisions budgétaires avant leur adoption	7
document complet	
résumé ou faits saillants	5
non précisé	2
via le web	3
en format papier	5

Budget adopté par le conseil

Dans treize arrondissements, le budget, tel qu'adopté par le conseil, est rendu public soit en document complet ou en résumé. Huit arrondissements diffusent cette information sur le web.

Budget adopté par le conseil †	Oui
Les citoyens peuvent prendre connaissance du budget après adoption	13
document complet	6
résumé ou faits saillants	7
via le web	8
en format papier	5
non précisé	2

2. Pratiques de diffusion

Médias sociaux

À l'ère des médias sociaux, onze arrondissements détiennent un compte Facebook et huit, un compte Twitter. Six arrondissements diffusent des informations relatives au conseil d'arrondissement sur Facebook et sept, sur Twitter.

Infolettre

Huit arrondissements recourent à l'infolettre pour informer les citoyens. Trois arrondissements diffusent une infolettre à toutes les semaines ; deux, aux deux semaines et trois, une fois par mois. L'infolettre est un moyen rapide et efficace de rejoindre les citoyens qui souhaitent recevoir, par courrier électronique, de l'information spécifique à leur arrondissement.

Journal, bulletin ou revue

Quinze arrondissements publient un journal, un bulletin ou une revue selon la fréquence suivante :

Journal, bulletin ou revue	Oui	Non
L'arrondissement fait parvenir aux citoyens un journal	15	4
<u>Mode de distribution</u>		
poste ou distributeur privé	14	
installations	1	
<u>Fréquence</u>		
mensuelle	1	
bimestrielle	3	
trimestrielle	6	
2 ou 3 fois l'an	5	

† Plus d'un choix de réponse est possible. Ainsi, des arrondissements rendent disponibles les sommaires décisionnels à l'avance sur le web et en format papier le jour du conseil.

‡ Idem.

Possibilité de rencontrer un élu

Six arrondissements offrent aux citoyens l'opportunité de rencontrer un élu, sans rendez-vous, selon un horaire établi et connu de tous. Cette pratique prend la forme, par exemple, des *Mardis citoyens* ou *Samedis citoyens*.

Enregistrement des séances du CA

Douze arrondissements webdiffusent en direct les séances du conseil d'arrondissement et il est également possible de visionner les séances précédentes sur le web. Sept arrondissements ne procèdent à aucun enregistrement (sonore ou vidéo) des séances du conseil.

Diffusion sur le site web de l'arrondissement

Il est possible de consulter les ordres du jour et les procès-verbaux des séances du conseil sur le site web de chacun des dix-neuf arrondissements. Huit arrondissements rendent disponibles également les sommaires décisionnels sur leur site web et onze y présentent les faits saillants des séances du conseil.

Questions du public en ligne

Un arrondissement permet aux citoyens d'adresser en ligne une question au conseil. La procédure prévoit que la question doit être reçue à l'arrondissement entre 18 h 30 et 19 h le soir du conseil. Le maire répond à ces questions après que les citoyens présents dans la salle se soient exprimés.

Données ouvertes

Six arrondissements libèrent déjà des données sur le portail des données ouvertes de la Ville et quatre autres ont mentionné qu'ils le feront sous peu.

Demandes d'accès à l'information

La commission s'est intéressée au nombre de demandes d'accès à l'information effectuées en 2013 auprès des arrondissements. Le tableau qui suit présente les arrondissements les plus sollicités.

Demandes d'accès à l'information en 2013 - arrondissements les plus sollicités :	Nombre
Le Plateau Mont-Royal	569
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	413
Ville-Marie	352
Outremont	328
Rosemont-La Petite-Patrie	322

Les arrondissements de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de St-Léonard ont été les moins sollicités.

Autres moyens d'information

Outre les avis publics, les médias sociaux, le web et le bulletin, les arrondissements recourent à une panoplie de moyens dans le but d'informer les citoyens, des moyens très souvent adaptés aux spécificités de l'arrondissement. Par exemple, des arrondissements :

- utilisent des tableaux d'affichage électronique;
- affichent sur des panneaux de rue, des oriflammes, des panneaux publicitaires électroniques, des babillards électroniques ou sur le site d'un projet d'aménagement urbain;

- utilisent les moniteurs télé et les écrans localisés dans les installations;
- procèdent à des envois ciblés dans les écoles primaires;
- réservent une page dans l'hebdo local, réalisent des publiereportages et achètent de l'espace publicitaire;
- recourent au système d'alertes citoyens qu'ils ont mis en place.

Conclusion

Dans l'optique d'apprécier les pratiques relatives à la démocratisation et à l'accès à l'information, la Commission de la présidence a mené un sondage auprès des secrétaires d'arrondissement en février dernier. Les résultats obtenus démontrent les moyens mis en œuvre au cours des dernières années pour informer, sensibiliser et intéresser les citoyens à la démocratie municipale. Originaux, adaptés aux spécificités de l'arrondissement et résolument modernes, ces moyens témoignent de la volonté de transparence qui anime les membres des conseils d'arrondissement. Ils reflètent également l'intention des arrondissements d'amener les citoyens à s'impliquer au niveau local et, comme leaders, à les rassembler autour de projets communs. En ce sens, le conseil devient un agent de changement dans la communauté.

La commission remercie les personnes qui ont participé au sondage et elle salue les initiatives mises de l'avant par les arrondissements en vue de favoriser l'accès à l'information et la participation citoyenne.